

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Le Censeur insère gratuitement tous les Articles, Lettres
 et communications ayant un but d'utilité publique et revêtus
 de signatures connues.

Le Censeur parait tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
 A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6,
 au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs
 de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des
 Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DE-
 NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
 adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en
 chef du journal.

LYON, 21 OCTOBRE 1846.

On a fait marcher des troupes françaises vers la Suisse, sans que nous connaissions les motifs. Que craint-on de la Suisse? Voilà ce que nous demandons, et ce qu'on devrait nous dire. En avançant des troupes sur la frontière suisse, on a sans doute réfléchi à l'effet que produirait cette mesure; elle ne peut avoir d'autre résultat pour le moment que de troubler les relations commerciales avec ce pays, et partant de devenir nuisible à nos contrées. On n'a pas encore oublié parmi nous le mauvais effet que produisit, en 1838, une mesure à peu près semblable. Alors on avait au moins un prétexte pour mettre en garde contre la Suisse : Louis Bonaparte y séjournerait, et, à tort ou à raison, on s'inquiétait de sa présence dans le pays si rapproché du nôtre. Mais, aujourd'hui, de quel prétexte se sert-on? Est-ce que les radicaux de Genève n'ont pas assez de nos affaires, sans s'occuper des nôtres? D'ailleurs, à moins de ne pas le supposer dépourvu de bon sens, ne doivent-ils pas garder surtout de rien faire qui puisse nous porter ombrage? N'ayant pas de motifs sérieux à alléguer, on va sans cesse occuper d'en créer. Déjà nous lisons dans un journal parisien que des agents du parti radical viennent de partir pour la Suisse. Nous serions fort aises qu'on voulût nous donner sur ces prétendus agents des renseignements plus explicites, qu'on les désignât enfin d'une manière précise. Jusque là, nous tiendrons tout énonciation de ce genre de celui que nous venons de signaler comme une pure invention, comme un moyen de colorer la déplorable mesure qu'on a prise.

On n'est pas d'hier que nous soupçonnons notre gouvernement de nourrir contre la Suisse des sentiments hostiles. Les situations démocratiques de ce pays le blessent; il veut, par quelque moyen détourné, parvenir à les anéantir. Nous l'avons vu sans cesse chercher à troubler la sécurité de la Suisse. Que n'a-t-il pas fait dans l'affaire Conseil pour couvrir un prétexte de s'immiscer dans sa politique? Dans l'affaire de Louis Bonaparte, il poursuivait bien plus le projet qu'il se proposait de changer la base du droit public suisse que la personne du prince Louis. C'est là ce qu'il ne faut pas perdre de vue, et ce que nous engageons les radicaux à bien peser. Qu'ils procèdent donc avec mesure et circonspection, car leurs actes seront soumis à une enquête sérieuse, et qu'ils tâchent de les combiner de telle manière qu'on ne puisse les tourner contre eux. Quand nous leur conseillons la prudence, nous ne voulons pas dire pour cela qu'ils ne craignent d'agir avec fermeté : selon nous, fermeté et prudence peuvent parfaitement s'accorder; mais, dans tout ce qu'ils feront, qu'ils ne mêlent aucun intérêt étranger à l'intérêt de leur patrie.

Nous recevons d'un étranger à Genève une lettre datée du 17 courant dont nous donnons un extrait. Elle renferme quelques faits nouveaux.

« Je me suis informé des personnes que vous connaissez à Genève; il ne leur est rien arrivé. M. Favre qui a été blessé n'est pas celui que vous connaissez. La balle a été extraite de la cuisse, et il est en voie de guérison.

» Le docteur Mayor, avant de se dévouer comme chirurgien, a fait tous ses efforts, de concert avec d'autres citoyens, pour prévenir la collision. Mais ils ont échoué devant l'entêtement du gouvernement déchu. *Quem perdere vult Jupiter demental.*

» Ces absurdes soupçons des jésuites ont cru qu'ils seraient approuvés par le peuple de Genève, éminemment protestant et attaché à la Suisse.

» Pourtant tout cela n'est rien en comparaison de la stupidité dont ils ont fait preuve dans la bataille. Infatués comme ils l'étaient, ils ne doutaient pas de la victoire. Ils ont négligé les précautions les plus vulgaires pour faciliter l'attaque et abriter leurs défenseurs, soit de la milice, soit *embrigadés* (1), contre les balles des carabiniers. Il en est résulté que quarante carabiniers de Saint-Gervais (les fusils étant inutiles à cause de la pluie) ont tenu en échec huit canons et 3,000 hommes jusqu'au moment où une démonstration de la majorité des citoyens a déterminé l'abdication du gouvernement.

» Ils ont bonne grâce à crier contre le docteur Steiger. Celui-ci empêcha de tirer sur sa ville natale, tandis que, le 8 au matin, les hauts et puissants seigneurs faisaient rougir des boulets pour incendier Saint-Gervais. Ils doivent remercier l'assemblée populaire du Molard s'ils n'ont pas eu le temps de se rendre coupables d'un plus grand crime.

On lit dans le Journal de Genève :
 APPEL A NOS CONCITOYENS.

En pensant à ceux de nos concitoyens qui ont été blessés dans la journée du 7 octobre, un sentiment domine tous les autres dans le pays : c'est le besoin de venir efficacement à leur aide à tous, à tous sans aucune distinction, les embrassant tous dans une sympathie chrétienne et fraternelle pour leurs souffrances ou pour leur douloureuse situation.

Une nombreuse réunion de citoyens vivement pénétrés de ce sentiment comme tous leurs compatriotes ont désiré lui donner une issue et des moyens d'action. A cet effet, ils ont chargé un comité d'appeler et de réunir les offrandes fraternelles que tant de cœurs sont disposés à faire en ce moment. Ce comité s'occupera immédiatement, dans la mesure des ressources dont il pourra disposer et selon que chaque cas lui semblera le requérir, de venir en aide aux blessés et à leurs familles, comme aux veuves et aux orphelins de ceux qui ont succombé.

Compatriotes de toute opinion politique, de toute communion religieuse et de toutes les parties du canton, réunissons nos efforts pour aider et soulager ceux qui souffrent.

C'est un besoin et une consolation pour toute âme élevée, et c'est aussi un devoir devant Dieu et un devoir devant la patrie; c'est le meilleur moyen de cicatriser ses plaies et d'y ramener la paix et l'union que nous désirons tous y voir régner.

Genève, le 16 octobre 1846.

(1) Le corps secret des *embrigadés* existait depuis plusieurs années. Il était composé de trois à quatre cents habitants de Genève (surtout de Savoyards) dévoués au personnel du gouvernement. Ils étaient soldés par les puissants seigneurs pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville au premier bruit. Ils y trouvaient des armes toutes prêtes.

Dans quel but l'Angleterre ordonne-t-elle l'armement dont il est question dans la note suivante du *Morning-Advertiser*? Que nos hommes d'état répondent, si l'ivresse qu'ils ressentent laisse leur cerveau libre.

Sheerness, le 15 octobre 1846.

La frégate à vapeur en fer le *Birkenhead* a reçu ce matin l'ordre de se disposer le plus promptement possible à faire un transport de troupes. Le *Birkenhead* est dans notre bassin depuis le mois de juillet; c'est un bâtiment de 1,400 tonneaux, armé d'une machine de 460 chevaux. Les lords de l'amirauté ont également ordonné aux autorités de l'arsenal de leur faire un rapport sur l'état des vaisseaux ainsi que sur les sommes et le temps qu'il faudrait pour achever d'équiper ces bâtiments et les mettre en état de prendre la mer. Il y a dans ce port dix vaisseaux de ligne qui ne tarderaient pas à être prêts; ce sont : le *Howe* de 120 canons, le *Waterloo* de 120, le *Londres* de 90, le *Monarque* de 84, l'*Asie* de 84, le *Gange* de 84, l'*Achille* de 76, le *Russell*, le *Hawke* et l'*Hercule*, tous trois de 72. Nous avons encore deux fortes frégates de 50 canons chacune, le *Cornwall* et le *Conquistador*, qui bientôt pourront faire un service actif.

Tous ces bâtiments ont leurs mâts et leurs beauprés en place; il ne leur faudrait que vingt-quatre heures pour être en état de recevoir leurs équipages. Leurs ancres, leurs câbles, leurs boulets, leurs affûts et leurs réservoirs d'eau sont à bord. Quant au reste, tout se trouve bien en ordre dans les magasins et prêt à être mis à bord dès qu'on le voudra.

Pourquoi les lords de l'amirauté songent-ils à mettre une nouvelle flotte en mer, lorsqu'ils ont déjà seize bâtiments des meilleurs voiliers ou excellents vapeurs sur les côtes de l'Espagne? Est-ce là une preuve que l'Angleterre prendra son parti de l'échec qui vient de lui arriver? Du reste, ce qui nous importe, c'est de pouvoir opposer vaisseau à vaisseau. Sommes-nous en mesure? Et toutes les nouvelles qui arrivent de nos ports ne prouvent-elles pas le contraire?

Paris, le 19 octobre 1846.
 (CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Alexandre Dumas, ce parfait gentilhomme du procès Beauvallon, ne peut renoncer à poser, quand il en trouve l'occasion. Il y a à peu de temps, aux mariages de la reine d'Espagne et de sa sœur, il avait pris un costume de fantaisie pour appeler l'attention, et voici encore que *el Tiempo* nous apprend qu'un de ces derniers soirs, M. Dumas, rencontrant dans un des cercles de Madrid M. Ventura de la Vega, littérateur espagnol, et sachant que Louis-Philippe avait accordé à ce dernier la croix d'honneur, ôta lui-même de sa boutonnière la croix qu'il portait, et, à la manière de Napoléon, la plaça sur la poitrine de l'Espagnol.

Il paraît que l'escadre anglaise n'a pas fait un long séjour sur les côtes du Maroc; on annonce son retour sur les côtes d'Espagne, et ces jours derniers elle était attendue à Barcelonne. Les communications sont très actives entre le vice-amiral Parker et les consuls anglais des principales places du littoral espagnol.

Afrique française.
 ALGER, 12 octobre. — La frégate à vapeur l'*Albatros*, venant de France, a amené les prisonniers arabes qui doivent être échan-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 OCTOBRE.

LE GRENADIER GOBAIN.
 I.
 UN APPEL DE LA CONVENTION NATIONALE.

Le 25 novembre 1794 (5 frimaire an III), la ville de Paris présentait un spectacle inaccoutumé. Dès le matin, le tambour avait battu dans les rues, et les carrefours, annonçant à tous les citoyens un appel de la Convention nationale. A cette époque, ces appels étaient entendus; aussi, partout où se trouvait un roulement retentissant, la foule se pressait-elle autour du héros de la Convention, écoutant avec une religieuse attention les paroles du crieur public.

Une scène de ce genre se passait dans le quartier de la Verrerie, sur la rue de la Harpe, lorsque commença la rue du même nom. Trois hommes coiffés d'un bonnet rouge surmonté d'une cocarde tricolore venaient de traverser la place de la Harpe devant l'atelier d'un forgeron formant encoignure, là où est aujourd'hui l'hôtel de Chelles. L'un d'eux portait sur son dos la caisse qui servait à recueillir les contributions; les deux autres, que leur démarche mesurée et fière faisait facilement reconnaître pour des personnages importants de la milice citoyenne, étaient armés d'un sabre d'infanterie suspendu à leur côté par un ceinturon de peau blanche. C'était là, du reste, tout ce qu'il y avait d'armes militaires. Dans ce temps-là on tenait peu à l'uniforme et à la présentation.

Les deux derniers s'approchèrent du maître de la forge, qui se tenait sur le seuil de sa porte, et lui serrèrent cordialement la main, et la conversation suivante s'éleva entre eux :

— Des nouvelles toutes fraîches, père Jambé-de-Bois. La Convention a voté la déchéance de Louis, et nous allons travailler ta section.

— Ça, citoyen; faudra voir, répondit le forgeron, à qui s'adressait le délégué, et qui ne justifiait que trop bien le nom qui venait de lui être donné; faudra voir. Fais jouer ta peau d'âne, les citoyens vont venir.

— Tu n'as rien de mieux à me proposer, dit le forgeron, qui demandait le forgeron était déjà superflu; la foule qui se pressait autour du groupe que formaient les trois hommes et le forgeron. Des artisans, des femmes, des enfants accourus de toutes parts, et l'auditoire s'accroissait sensiblement à chaque parole.

— Ça, sur l'ordre qui lui fut donné, appréta gravement sa pelle, comme l'appelaient les citoyens Jambé-de-Bois, tira ses baguettes de sa poche, et commença, toujours gravement, un superbe roulement de tambour d'aise tous les enfants accourus sur la place. Puis il prit sous son bras un papier marqué du sceau de la Convention, qu'il déplia et lut d'une voix de Stentor :

« Au nom de la république française une et indivisible... »

— Cette interruption lui coupa la parole; un cri unanime de Vive la République retentit la place et ses alentours. Le silence s'étant rétabli,

« Aux citoyens de Paris.

» Citoyens, le général Masséna vient de battre les ennemis de la république; avec une poignée de braves il tient la campagne contre des armées entières, qu'il écrase et qu'il anéantit chaque jour. C'est que les enfants de la France ne connaissent pas d'obstacle.

» Ici l'enthousiasme de la populace avait besoin de s'épancher; un second cri de Vive la République! arrêta le lecteur, qui frôna le sourcil et parut se résigner. Bientôt il put continuer :

« Tout est possible aux soldats de la république, mais leur sang est précieux, et leur valeur pourrait leur être fatale en raison de leur petit nombre. Un renfort est nécessaire pour terminer la guerre; ce renfort, la Convention nationale le demande aux enfants de Paris, les enfants de Paris répondront à son appel. Citoyens, allez secourir vos frères, finissez glorieusement avec eux la campagne, et bientôt vous rentrerez dans vos foyers couverts de lauriers et de gloire, et vous pourrez dire avec fierté que vous avez combattu pour la république, que vous avez vaincu les hordes étrangères qui conspiraient contre la liberté.

» Des vivats tumultueux, des applaudissements frénétiques suivirent cette phrase de l'ordre du jour, et ce ne fut qu'avec peine que l'homme chargé de lire put terminer.

« La Convention nationale ordonne, ajouta-t-il, que les sections se réunissent aujourd'hui dans le lieu ordinaire de leurs séances. Les présidents recevront les enrôlements volontaires. Des primes de deux, trois et quatre cents livres seront accordées aux citoyens qui se feront inscrire.

» A Paris, le 5 frimaire an III.

De nouveaux cris de Vive la République! A la section! accompagnèrent le dernier roulement du tambour. L'enthousiasme était à son comble, et ce fut avec une expression de suprême orgueil que les délégués se remirent en marche pour aller prêcher ailleurs.

— Citoyen Jambé-de-Bois, dit au forgeron, en le quittant, celui qui paraissait commander le triumvirat novelliste, la république compte sur toi pour échauffer ta section; je te retrouverai au comité.

— Sois tranquille, répondit l'ouvrier; tu m'y verras à l'œuvre.

Et, saluant de la main et de la tête, il rentra dans son atelier.

— Qu'est-ce donc, mon père? dit, en lui sautant au cou, une jeune fille qui vint à sa rencontre. Quel est ce bruit? Allons-nous avoir encore des victimes, du sang de répandu? Que signifient ce tambour, ces cris d'enthousiasme? Dis-moi, petit père, je t'en prie!

La voix de la jeune fille, tremblante et douce à la fois, peignait assez la bonté de son cœur et la timidité naturelle de son caractère. Pierre Durand c'était le nom du forgeron, qu'on avait surnommé dans le quartier le père Jambé-de-Bois n'avait d'ailleurs rien à refuser à sa fille, la petite Marie, comme il l'appelaient. Il la rassura d'une manière douce et affectueuse, qui contrastait singulièrement avec l'aspect un peu dur de sa personne et le ton de sa voix naturellement brusque.

— N'aie pas peur, mon enfant, dit-il; il ne s'agit pas de sang et de victimes, mais tout simplement d'un appel d'hommes pour donner du renfort à un brave général qui se bat là-bas et qui manque de tout...

Puis, fronçant le sourcil :

— Au reste, ajouta-t-il en tâchant de prendre un ton sévère, je t'ai déjà priée de ne pas t'occuper de politique et de ne pas te mêler de ce qui ne te regarde pas. Corbleu! tu me ferais couper le cou avec tes *sensibilités*, si on ne me connaissait pas.

La jeune fille ne parut pas effrayée, et, sans répondre au reproche de son père :

— Oh! tant mieux! dit-elle; au moins cette fois, s'il y a du sang de répandu, ce sera bravement, sur le champ de bataille, au lieu que...

— Silence donc, silence, ventrebleu! ou je me fâche, articula nettement le forgeron. Va à tes affaires, et laisse-moi aux miennes... Tiens, donne-moi de quoi m'habiller; je vais au comité.

Marie fit une petite moue charmante, alla chercher ce qui était nécessaire pour la toilette de son père, et porta le tout dans une salle attenante à la forge. Puis, revenant au vieillard, elle lui tendit son front qu'il embrassa sans paraître se souvenir de sa mauvaise humeur.

Pierre Durand fit sa toilette, qui ne fut pas longue, embrassa encore une fois sa fille, et sortit pour se rendre, ainsi qu'il l'avait promis, au comité de la section.

Avant de l'y rejoindre, il est nécessaire de dire à nos lecteurs ce que c'était que Pierre Durand le forgeron et sa fille Marie.

Pierre Durand n'avait pas toujours été forgeron, et ce n'était pas en battant le fer, mais bien sur un champ de bataille, qu'il avait perdu le membre qui lui manquait, et mérité le surnom sous lequel on le désignait dans le quartier. Il avait été soldat; il avait fait, en Amérique, la guerre de l'indépendance avec Lafayette et Washington. Fidèle à ses devoirs, aimé, estimé de ses chefs, il en avait été regretté, lorsque la perte de sa jambe l'avait obligé à quitter le service. De retour à Paris, dans sa ville natale, il avait repris son ancien état : il était devenu forgeron. Sa bonne conduite, son ardeur au travail lui avaient concilié l'affection du maître qui l'occupait, et lui avait fait pardonner sa cruelle infirmité par une femme honnête et laborieuse qu'il aimait. Marié, devenu maître à son tour, Pierre Durand ne jouit pas long-temps du bonheur qu'il avait pourtant bien gagné; au bout de deux ans de mariage, sa femme mourut en donnant le jour à une jeune fille. Ce fut sur cette enfant que le forgeron reporta tout l'amour qu'il avait pour sa mère; son caractère, empreint d'une rudesse toute militaire, semblait se transformer auprès de sa fille; le vieux soldat trouvait pour elle les mots tendres d'une mère; il se prêtait, avec une complaisance infatigable, à ses enfantillages, à ses caprices; c'était l'amour le plus complet, le plus absolu, le plus dévoué que puisse ressentir un cœur de père. Au reste, l'enfant le lui rendait; elle savait si bien que les traits sévères du rude ouvrier se déridaient toujours pour elle, que sa grosse voix s'adoucissait, qu'il jurait moins en lui parlant! En un mot, elle l'aimait comme elle en était aimée, et on n'aime guère ceux que l'on craint. Si son père avait fait d'elle une enfant gâtée, au moins en avait-il fait une enfant aimante, et un jour qu'on lui reprochait sa faiblesse pour sa fille, il avait répondu brusquement : « Gâter ses enfants, c'est les aimer, et j'ai gâté Marie parce que je l'aime. » Le mot s'était répété, et, depuis,

gés contre les Français échappés au massacre de la déira, après avoir vu périr leurs compagnons à Sidi-Brahim.

14 octobre. — Nous avons vu arriver hier le fameux agha Djeloul, du Djebel-Amour, qui, dit-on, s'est réconcilié avec son compatriote Messaoud, et s'est entendu avec lui pour faire régner la paix dans cette partie méridionale de la province de Titteri. Le Djebel-Amour, qui se trouve à environ 80 lieues d'Alger, et un peu à l'ouest de notre méridien, fait partie de cette chaîne de montagnes que de Boghar on aperçoit à l'horizon, et que les soldats appellent les montagnes bleues, parce qu'en effet, à la distance où elles se trouvent des hauteurs du Tell, elles prennent cette couleur.

SÉTIF. — Nous voici tout-à-fait débarrassés des craintes qu'inspire ordinairement l'époque du Ramadan, et surtout la quinzaine qui suit le jeûne sacré. Jamais nos contrées n'ont présenté de symptômes plus favorables. Les marchés, fréquentés en foule par les indigènes, sont parfaitement approvisionnés. Les chefs soumis emploient leur influence à nous gagner de nouveaux auxiliaires; enfin, la partie restée hostile des Ammoucha demande instamment au fameux Bou-Akkas de lui prêter son concours pour obtenir le pardon de sa conduite passée, et propose de se soumettre à notre autorité.

AIN-MERANE (cercle de Tenès), le 7 octobre. — La colonne de M. de Saint-Arnaud est toujours campée sur ce point et occupée à la construction d'un bordj ou forteresse pour l'aga Bou-Médin. Les travaux marchent. L'état sanitaire des troupes est assez satisfaisant. Les convois d'Orléansville ravitaillent le camp assez régulièrement. Les Arabes apportent la paille nécessaire à la cavalerie.

MASCARA, le 7 octobre. — Un espion, arrivé ici de la déira, rapporte que nos officiers prisonniers sont assez bien traités par Abd-el-Kader, qui a même mis des esclaves à leur disposition pour les servir.

— D'après un état récemment publié, l'effectif des troupes qui se trouvent en ce moment en Algérie est de 99,600 hommes et de 18,118 chevaux, non compris 6,587 hommes et 4,061 chevaux de troupes indigènes ou de troupes auxiliaires.

Cet effectif est ainsi divisé : état-major, 435 hommes, 553 chevaux; 1^{re} division, province d'Alger, 38,583 hommes, 6,535 chevaux; 2^e division, province d'Oran, 35,400 hommes, 7,197 chevaux; 3^e division, province de Constantine, 20,290 hommes, 2,782 chevaux; troupes dirigées sur l'Algérie, 2,156 hommes, 1,111 chevaux; services administratifs, 2,128 hommes, 146 chevaux.

— Un arrêté de M. le gouverneur-général par intérim institue une commission pour déterminer, d'après les projets et plans qui lui seront successivement donnés par M. le lieutenant-général commandant la province de Constantine, les emplacements les plus favorables à la création de centres de population européenne sur le territoire de Constantine.

Une commission semblable est également instituée pour déterminer, sur les portions de route de Bone à Ghelma et de Bone à Philippeville situées en dehors du territoire civil, les emplacements les plus convenables pour l'établissement d'autres centres de population européenne. (Akhbar.)

ORAN, 9 octobre. — Il ne circule en ce moment aucune nouvelle dont nous puissions tenir compte. D'ailleurs, très protégés dans la majeure partie de la subdivision, les Arabes finissent par s'endormir dans une complète indifférence. Cependant il ne faudrait pas conclure de leur repos d'esprit qu'il ne se prépare pas quelques événements ailleurs.

Sur les marchés, tout annonce l'intention des tribus de cultiver autant qu'il leur sera possible. Les grains y sont enlevés à l'instant, et les bestiaux de labour se paient jusqu'à 200 f., prix inconnu jusque-là dans le pays.

Le rôle d'impôt continue. Plusieurs tribus sont complètement libérées, et on peut dire que toutes le seront bientôt.

Il est impossible d'avoir à constater des apparences plus satisfaisantes; malgré les faibles ressources en céréales, il ne se fait pas sentir de malaise. Il est vrai de dire que la nécessité d'assurer leurs ressources pour l'avenir exige des indigènes qu'ils veuillent la paix. Peut-être encore une autre cause agit en notre faveur. La colonie fait peur telle qu'elle est; elle montre déjà son avidité de terrain, et chacun a la crainte de commettre une faute qui justifierait de notre part l'expulsion de son patrimoine, s'il venait à l'abandonner momentanément. La misère des Beni-Amer qui sont dans le Maroc, leurs pertes matérielles dans le voyage, les outrages

qu'ont subis leurs femmes, leurs privations, enfin leur exil, sont une grande leçon pour tous ceux qui entendent leur lamentable histoire.

On croit Abd-el-Kader toujours du côté de Taza.

(ECHO D'ORAN.)

On écrit de Tunis, 30 septembre, au *Courrier d'Afrique* :

« Je m'empresse de vous donner connaissance d'un événement dont l'annonce a produit ici une profonde sensation, et qui causera certainement beaucoup de surprise en Europe. Le bey de Tunis va voir Paris et Londres. S. A. ayant maintenant à sa disposition l'excellent bateau à vapeur le *Dante*, qui, comme vous savez, lui a été envoyé en cadeau, a voulu profiter de ce moyen pour aller rendre aux princes français la visite qu'ils étaient venus lui faire, et saluer en même temps les deux familles royales de France et d'Angleterre. C'est du moins l'explication qui résulte de la déclaration que le bey a donnée au Bardo, relativement à son voyage qui, dit-on, ne se prolongera pas au-delà de six semaines, et durant lequel le soin du gouvernement restera confié à Sidi-Hamda, bey du Camp, cousin de S. A. et son héritier immédiat. Au reste, l'absence de complications politiques au dehors, aussi bien que la tranquillité parfaite de l'intérieur, ne permettent pas de supposer que le motif de cette résolution soit autre que celui qui a été publiquement énoncé. »

Le *Courrier de Marseille* publie la lettre suivante, qui lui est adressée de Lyon :

« Lyon, le 10 octobre 1846. »

« Une question bien importante, et qui emprunte des circonstances actuelles un caractère de haute gravité, tient ici l'attention publique en éveil : c'est la question des transports entre Lyon et Marseille. Notre population s'en est émue, et il a fallu les inquiétudes soulevées par la cherté des subsistances pour que chacun comprît tout ce que pourrait avoir de menaçant pour l'ordre public l'accord tacite qui paraît unir entre elles les diverses compagnies de bateaux à vapeur sur le Rhône.

« Témoin de la fermentation générale des esprits, je viens vous communiquer les impressions produites sur moi par les renseignements que j'ai puisés aux meilleures sources. Pour rien au monde je ne voudrais me rendre l'écho de ce qui ne serait pas la vérité; d'ailleurs, on ne la blesserait pas impunément à la face d'une ville entière.

« Les transports entre Marseille et Lyon s'effectuent de deux manières, par la voie de terre et par celle des bateaux à vapeur. Je passe sous silence les équipages ordinaires, devenus si rares qu'on ne peut plus les mettre en ligne de compte.

« La grande supériorité des bateaux à vapeur sur le roulage par terre a mis ce dernier à leur merci, et toute circulation de marchandises entre Marseille et Lyon est maîtrisée par les compagnies, qui augmentent ou abaissent à leur fantaisie le prix du transport. Voudrait-on le nier? Mais il faudrait nier alors les prix de voiture fixés au même taux par toutes les compagnies; il faudrait nier la mise en commun, à Arles, de toutes les marchandises venues de Marseille, et la répartition qui s'en opère entre chaque bateau au moment de son départ. Et si on l'essayait, ne serait-ce pas le cas de rappeler ces nombreuses lettres de voiture constatant le chargement à Marseille sur les bateaux de telle compagnie et la remonte à Lyon par les bateaux de telle autre?

« Et que de circonstances révèlent encore le concert des compagnies!

« Toutes, sans exception, ont imposé, bon gré mal gré, au propriétaire de la marchandise, l'obligation de payer une prime d'assurance de 1/400, alors que les sinistres auxquels peut donner lieu la navigation fluviale par bateaux à vapeur sont une rare exception, alors encore que chacun est libre, après tout, de faire assurer ou non sa marchandise! Cette tutelle forcée des intérêts d'autrui est pour les compagnies la source d'une importante recette.

« Les lettres de voiture, quelle que soit la compagnie, portent cette formule uniforme : *Vous recevrez devant le débarcadère d'UNE des compagnies.* Veut-on une preuve plus frappante de leur accord, et ce que nous disions tout à l'heure de l'intervention de deux entreprises différentes dans le parcours de Marseille à Arles et d'Arles à Lyon est-il assez démontré?

« La ligue une fois formée, les résultats ne se sont pas fait attendre.

« Le prix du transport était, il y a quinze jours, de 40 à 45 fr. la tonne; des embarras de navigation ont été alors allégués; les eaux du fleuve, à t-on dit, étaient gonflées jusqu'à Valence; de là en amont les eaux manquaient, les bateaux talonnaient, s'engraissaient, et force était de les réduire à moitié, à un tiers de charge.

« Que se passait-il sur ces entre-faites? C'est que la marchandise s'accumulait à Arles; qu'à Marseille on refusait de charger, accroissant ainsi l'alarme, et qu'aujourd'hui il faut solliciter comme une faveur d'embarquer la marchandise à 70 fr. la tonne. Mais, au moins, arrive-t-elle à Lyon? Loin de là, elle n'y vient que par envois fractionnés, de manière à ne pas trop entamer le dépôt d'Arles, et à maintenir un encombrement que nous entendions appeler naguère, dans un moment d'épanchement intime, *la poule aux œufs d'or*.

« Cet état de choses, qui serait déjà peu tolérable dans les temps ordinaires, s'élève à la gravité d'un danger public, quand on songe à l'augmentation qu'en reçoit le prix du blé, en même temps que l'insuffisance des arrivages peuvent conduire à des perturbations.

« Ce fut cette pensée qui, dans la journée du 7, déterminait les principaux marchands de blé à se rendre à la préfecture pour exposer la situation à notre premier magistrat. M. Jayr exprima le regret de n'avoir pas été informé plus tôt, et donna l'assurance qu'il allait aviser. Aviser, en langage administratif, c'est, le plus souvent, ne rien faire; mais c'est ce qu'on ne pourrait, sans injustice, reprocher à M. le préfet de Lyon; chez lui, les faits ont suivi de près les paroles.

« Après avoir conféré avec Paris, au moyen du télégraphe, M. Jayr vient d'adresser l'injonction à toutes les compagnies de bateaux à vapeur d'avoir à ne transporter autre chose que les céréales, et de faire marcher sans interruption.

« C'est un grand résultat; reste à savoir maintenant le prix auquel les compagnies fixeront le transport.

« De tout ce que j'ai véridiquement exposé dans le cours de cette lettre, l'omnipotence des compagnies, qu'un concert tacite a délivrées de l'aiguillon de la concurrence, résulte clairement et incontestablement. Que sera-ce, lorsque le chemin de fer et le Rhône, ensemble coalisés, appartiendront aux mêmes maîtres, lesquels courberont les populations, les industries et le commerce sous le joug du monopole? C'est là un danger sérieux. La nécessité de le conjurer a fait qu'on s'est mis en quête du remède, et de sages esprits ont pensé le trouver dans un projet dont je vous exposerai et développerai le plan dans une seconde lettre. »

Chronique.

Nous avons parlé dans notre numéro d'hier d'une arrestation de plusieurs voleurs dans la commune de Vaise. On nous communique de nouveaux renseignements sur ce fait; les voici :

Depuis quelque temps des vols nombreux étaient commis la nuit, sur la route royale de Lyon à Paris par le Bourbonnais, au préjudice des voituriers et coquetiers qui approvisionnaient la ville, soit à leur arrivée, soit à leur départ. Ces vols se commettaient toujours depuis le pont d'Ecully jusqu'au lieu dit du Grand-Peuplier, et particulièrement dans les endroits où les montées sont le plus rapides. La terreur s'était tellement répandue parmi les voituriers que grand nombre d'entre eux n'osaient plus, la nuit, franchir cet espace, tant ils avaient peur d'être dévalisés.

M. Rascalon, commissaire de police à Vaise, avait, à ce sujet, fait de nombreuses recherches, mais toutes étaient restées infructueuses.

Cependant, dans la nuit de vendredi à samedi dernier, un voiturier qui s'en retournait fut de nouveau volé d'une caisse contenant des soieries pour une certaine valeur; il revint immédiatement faire sa déclaration à ce fonctionnaire, qui se mit aussitôt à la recherche des auteurs de ce méfait et des objets qui venaient d'être volés.

Il fut assez heureux pour parvenir à découvrir et retrouver non-seulement les mêmes marchandises, mais encore toutes celles volées jusqu'à ce jour.

Par suite de cet état de choses, quatorze individus furent arrêtés et livrés à la justice. Tous ont été reconnus coupables des vols commis.

— Nous sommes encore sans journal de Roanne, les journaux de Saint-Etienne ne nous parviendront que demain; nous ne pouvons donc pas donner à nos lecteurs des détails très étendus sur les

personne ne s'était avisé de blâmer le forgeron.

Au temps où se passe cette histoire, les événements, les jours, les années marchaient vite, et pendant que le peuple, s'élevant en maître, brisait un trône, jugeait un roi, et consacrait par un baptême de sang la république qu'il élevait sur des débris, l'enfant avait grandi et était devenue une jeune fille. Dix-sept ans, de grands yeux bleus, des cheveux châtain, une petite bouche, des dents blanches et bien rangées, une taille fine, une prestance hardie, un peu martiale, qu'elle tenait de son père, c'était plus qu'il n'en fallait pour tourner bien des têtes, et, sans le savoir, Marie avait déjà à cet âge fait battre plus d'un cœur. Pour elle, naïve et bonne quoiqu'un peu caustique et moqueuse, elle n'avait encore aimé que son père; jamais un souvenir ou un regret ne lui avait arraché un soupir; rieuse et folle, elle acceptait tous les compliments sans arrière-pensée et presque sans les comprendre; elle les recevait comme de simples politesses, et son innocence enfantine était pour elle une cuirasse dont personne encore n'avait trouvé le défaut. Son seul travers, si c'en est un, — et on ne pouvait le lui reprocher, car elle le tenait de famille, — était une fierté souvent excessive, une vanité aussi grande que la bonté qui faisait le fonds de son caractère. Mais ce défaut inné chez elle, développé par les leçons du vieux soldat, ne se dénotait en rien dans sa vie de tous les jours, dans ses relations habituelles, et ceux qui l'entouraient n'avaient aucunement à en souffrir.

Tous les ouvriers de la forge l'aimaient et la respectaient, tous lui étaient dévoués, car tous lui étaient reconnaissants de quelque œuvre charitable. Chez un d'eux surtout, le premier, le plus ancien ouvrier, tout jeune encore (il avait vingt ans), ce dévouement était devenu un culte de chaque instant, qui se trahissait par des prévenances continuelles, par des soins pressés qu'on ne pouvait attribuer seulement à l'amitié. Gobain (c'était son nom) était presque de la maison. Il avait partagé les jeux de l'enfant. Plus âgé qu'elle, il avait pris l'habitude de la protéger, et chez l'homme cette habitude avait le caractère d'un devoir. Malheur à qui eût blessé Marie! Gobain le lui eût fait payer cher. Cette affection de frère n'avait-elle pas changé? Était-ce toujours comme une sœur que l'ouvrier aimait Marie? Personne ne le savait. Gobain était peu expansif, et si le champ des conjectures était ouvert à cet égard, nul ne pouvait du moins se targuer d'une confiance du jeune homme sur la nature de ses sentiments.

Maintenant que le lecteur connaît ces trois personnages de notre histoire, qu'il veuille bien revenir avec nous au forgeron, que nous avons laissé partant pour le comité.

Le comité de la section se tenait dans un cabaret de la rue Bourtbouurg. Au premier étage, dans une vaste salle, les beaux-esprits du temps, les sans-culottes forcés, débitaient leurs tirades républicaines; en bas, au rez-de-chaussée, dans l'officine du cabaretier, on réchauffait les enthousiasmes atténués, les vocations chancelantes; et, certes, ce voisinage ne nuisait pas aux intérêts de la république et aux provocateurs d'entrées volontaires.

Pierre Durand avait tenu parole. Placé près d'une table couverte de verres et de pots déjà vides, entouré d'un cercle d'auditeurs assez nom-

breux, il travaillait consciencieusement à l'œuvre de propagande dont il s'était chargé. Mais, soit que, ce jour-là, l'éloquence du vieux soldat fût moins persuasive qu'à l'ordinaire, soit que les dispositions des citoyens à qui il s'adressait fussent moins bonnes qu'en mille circonstances où chaque parole du vétéran républicain faisait des adeptes à sa cause, l'auditoire restait froid, et, malgré les nombreuses rasades qu'il avait fait rapidement succéder comme autre moyen de conviction, la liste des enrôlements de la section ne se remplissait pas.

— Mille bombes! s'écria enfin l'orateur, humilié de cet échec, vous n'êtes donc pas des hommes? Vous n'avez donc pas quatre onces de sang républicain dans les veines? Comment, sacrebleu! la Convention vous fait l'honneur de vous appeler sous les drapeaux, et vous restez comme des saints de plâtre à vous mouiller le bec et à vous regarder le blanc des yeux! C'est déshonorant! et de mon temps, quand on avait besoin de soldats, nous nous battions à qui passerait le premier; mais vous, vous êtes des sans-cœurs, et vous restez chez vous comme des fainéants. Eh! restez-y, mille millions de cartouches! restez-y, et chauffez-vous les os des jambes au coin du feu pendant que de braves citoyens s'échigneront là-bas à rosser l'ennemi, sans renforts, sans munitions, sans souliers. Ah! j'en rougis pour vous; et, à votre place, je ne voudrais pas promener ma honte dans le lieu même où des braves viennent donner acte à la république de leur dévouement pour elle.

La sortie était vive. Un murmure de mécontentement gronda autour du forgeron sans l'effrayer.

— Ah! grognez tant que vous voudrez, reprit-il, vous ne m'empêcherez pas de vous dire votre fait; oui, nom d'un boulet! vous êtes tous des aristocrates et des lâches!

Des cris « A la porte! A bas la jambe-de-Bois! » s'élevèrent avec force de toutes parts. Une bouteille lancée d'un des bouts de la salle passa tout près de la tête de Pierre Durand, qui ne sourcilla pas.

— Je n'ai pas peur de vos bouteilles, cria-t-il exaspéré; quand on a un arrêté en chemin des boulets qui ont la respiration plus longue que votre vaiselle, on se moque un peu de vos verres cassés...

Le ton méprisant, l'impassibilité de l'ex-troupier, rendirent l'assistance plus furieuse; animés par de nombreuses libations, excités par les quolibets partant de tous les coins de la salle, quelques jeunes gens qui se trouvaient proche de Pierre Durand s'élançèrent vers lui, l'œil en feu, la menace à la bouche. Déjà la table derrière laquelle il s'était retranché volait en éclats... Le vieux soldat n'avait pas changé de visage; seulement, levant la lourde canne qu'il portait toujours, il s'appretait à recevoir durement les forcés qui se ruaient sur lui.

Tout-à-coup un homme se précipite dans la salle; d'un bond il est près du groupe des assaillants, en renverse deux d'un double et formidable coup de poing qui atteste une force peu commune et une main exercée, puis, se plaçant par un mouvement rapide devant le vétéran encore en état de défense :

— Oui, s'écrie-t-il, le père Durand a dit vrai, vous êtes des lâches!... Vous vous attaquez dix à un vieillard mutilé... Mais me voilà, moi; j'ai

mes deux jambes et mes deux bras, et je vous attends, mes braves!...

Gobain (car c'était lui) avait accompagné cette courte phrase d'une grêle de coups qui tous portaient admirablement, et à la fin de sa harangue improvisée il n'avait plus d'adversaires. Tous, surpris de son attaque imprévue, battaient prudemment en retraite et ne songeaient plus à se venger.

Se voyant maître du champ de bataille, Gobain prit résolument le bras de Pierre Durand, et l'entraînant malgré lui loin du club républicain, il se dirigea vers la forge.

— Merci, Gobain, dit le vieux soldat en serrant, de manière à la briser, la main de son sauveur, je te dois une belle chandelle; sans toi, ces gueux-là m'auraient assommé... Maudite jambe! ajouta-t-il en frappant avec colère le bois qui la remplaçait; dire qu'avec ça on ne peut que se défendre! Mille millions de carabines! si j'avais vingt ans et mes deux pattes, comme je plumerais tous ces oiseaux-là!... Au fait, tu les as bien brossés, et de ce côté je n'ai pas à me plaindre... Touche là, mon brave; tu as un droit de plus à l'amitié du père Durand, et il ne la donne pas au premier venu.

Puis, franchant le sourcil et branlant sentencieusement la tête :

— Comment! reprit-il, toi, Gobain, un bon garçon, un luron, tu l'as prouvé tout-à-l'heure, tu ne l'ennuies pas de rester ici? Ça ne te vexa pas de voir partir les autres?... Tu n'as donc pas peur qu'on dise de toi que tu as froid aux yeux et que tu cagnes?

— Non, bourgeois, car ceux qui le diraient après toi, je leur couperais la langue; je ne pars pas, non parce que j'ai peur, mais parce que...

Le jeune ouvrier s'arrêta embarrassé. Evidemment il s'était laissé entraîner plus loin qu'il ne l'aurait voulu.

— Eh bien! parce que?... demanda le forgeron.

— Parce que je ne peux pas partir... que cela m'est impossible.

— Impossible! Et qu'est-ce qui t'empêcherait, morbleu!

— Oh! personne autre que moi... Et puis, tiens, bourgeois, ne m'interroge pas; je n'oserai jamais avouer ce qui en est...

— C'est bien, garçon, c'est bien; garde tes secrets. Je croyais pourtant avoir droit à ta confiance, mais n'en parlons plus; les volentés sont libres. Et revenant à son idée favorite :

— Tu veux rester dans le civil, ajouta-il; reste-z-y, et ne cherche pas de détours avec moi, ça n'est pas la peine.

— Des détours avec toi, bourgeois, tu ne le crois pas?... Et, du reste, après tout, je suis bête de ne pas tout te dire aujourd'hui; faudra toujours bien parler, et, à force d'attendre, je pourrais un jour parler trop tard... Si je ne pars pas, dit-il après une pause et en hésitant, c'est que quelqu'un me retient ici malgré moi.

— Malgré toi! tu veux rire?

— Oui, malgré moi, et sans que je puisse m'en défendre, et c'est si absurde, père Durand, que je n'ose pas le dire; la personne pour qui je reste ignore l'influence qu'elle a sur moi.

— Corbleu! interrompit le forgeron, parle clairement, ou je ne t'écoute plus; je ne comprends rien à toutes tes histoires.

— Voilà, en deux mots, reprit le jeune homme avec résolution; j'aime ta fille, et je ne saurais la quitter même pour la république. Jusqu'à ce

occasionnés par l'inondation de la Loire. Il paraît que les habitants ont enlevé Roanne subitement, dans la nuit; les habitants de la pluppart endormis, et ils se sont réveillés au bruit du canon qui battait la générale.

Il y a toujours d'une centaine de maisons détruites; trois pièces de vin qui se trouvaient sur le port ont été emportées; il est en partie détruit; on dit aussi que plusieurs ponts ont été levés; les eaux avaient envahi la rue Royale.

Le midi dernier, vers neuf heures du matin, les eaux du Lignon ont commencé à grossir. A quatre heures du soir, elles étaient tellement fortes qu'elles ont traversé le faubourg de Jean, à Montbrison. De mémoire d'homme on n'avait vu un fait de ce genre. Dans la soirée, plusieurs ponts ont été entraînés, entre autres le pont Neuf, construit récemment, le pont de Vals, etc. Plusieurs personnes ont couru d'assez graves dangers. La route de Saint-Maurice a été interceptée. Près de Saint-Maurice, le chemin était coupé par les eaux.

Le sieur Pierre Dumont vient de mourir à Brignais le 15 du présent mois, à l'âge de cent un ans. Il était né à Vourles (Rhône) le 10 octobre 1745. Il avait convolé à de secondes noces à quatre-vingt-un ans. Il a constamment joui de toutes ses facultés jusqu'à ses quatre-vingt-six ans.

Nous lisons dans la *Mouche* : M. Julien, ingénieur en chef du chemin de fer de Paris à Lyon, venait de partir pour Mâcon. Nous savons que M. le préfet a insisté pour obtenir que les travaux projetés, et qui ne peuvent commencer qu'au printemps prochain, soient mis en voie d'exécution à l'entrée de l'hiver. Nous ignorons si sa demande sera en considération; mais nous désirons ardemment qu'elle ne soit pas repoussée.

M. Gardon, de Mâcon, qui occupe dans ses ateliers un grand nombre d'ouvriers, vient d'accorder à tous ceux qui ne gagnent que 75 c. par jour trois kilogrammes de pain par semaine, sans compter sur leur paie. Cette gratification providentielle leur sera versée jusqu'à la nouvelle récolte. Si tous les chefs d'atelier ont cet exemple, le sort des ouvriers de second ordre, qui ont de si grands besoins, s'en trouvera heureusement amélioré.

M. Lapeyre, colonel du 68^e, dont un bataillon est cantonné à Nantua, et M. Carcenac, colonel du 17^e, cantonné à Pontarlier et à Morez, doivent se tenir en communication avec la surveillance des mouvements de la frontière. Les deux demi-batteries d'artillerie établies à Nantua et à Pontarlier sont montées.

Depuis plusieurs jours le ciel gros de nuages, et qui versait des pluies abondantes, nous promettait quelque inondation pareille à celle qui eurent lieu en 1840. Les prévisions qui étaient faites à ce sujet se sont réalisées en partie, et nous apprenons que, dans la nuit de vendredi à samedi derniers, les eaux de la Durance sont sorties de leur lit et ont envahi la plaine du Puy-Sainte-Réparate par deux points différents, par la route départementale d'Aix à Pertuis, qui est soumise à des travaux votés par le conseil-général, et par le canal de Marseille.

En suivant cette dernière direction, les eaux ont causé l'éboulement d'un remblai du canal près de la commune de Saint-Estève, et elles ont également inondé une partie considérable de son territoire. Une digue qui avait été établie sur la rive droite de la Durance, dans le but de renvoyer les eaux à la prise du canal, a été rompue par les eaux qui avaient grossi considérablement. Nous ignorons encore si d'autres désastres ont eu lieu ailleurs.

(Publicateur d'Arles.)

Souscription nationale en faveur des Polonais.

(50^e Liste.)

M. Bethizy, souscription mensuelle jusqu'au 31 décembre, 5 f. — Anthoux, 40 f. — Aug. Riche, 5 f. — A. Tardy, 2 f. — Pelletier, pharmacien, 5 f. — Charreard, 5 f.

Total précédent	5,640 fr. 70 c.
Total jusqu'à ce jour	5,672 fr. 70 c.

Nouvelles diverses.

Le conseil-général de la Haute-Garonne a émis le vœu que l'élection des conseils-généraux soit prochainement modifiée dans la disposition qui, restreignant dans tous les cas le nombre de leurs membres à trente, prive, dans certains départements, quelques cantons du droit de participer également à cette élection.

Je n'ai pas pu me décider à t'en parler; mais, ma foi, le mot est lâché, j'y tenais plus. Mieux vaut que tu saches que je suis amoureux que de te laisser ignorer que je suis amoureux. J'aime ta fille et je te la veux en mariage; je te promets de la rendre heureuse... Tu sais tout cela, n'est-ce pas? Réponds franchement comme j'ai fait.

— Ça! tu voilà parti! On ne pouvait pas lui arracher les paroles tout-à-coup, à présent on ne le suivrait point au pas accablé. Donc, mon garçon, faudra voir. Certes, je suis loin de te dire non; tu ne déshonores pas ma famille, et quoique l'amour te rende, à ce que je vois, comme un oie, je consentirais bien à te prendre pour gendre, si ma fille acceptait pour mari... Mais il y a une petite difficulté: tu n'es pas riche, et tu ne l'es déclaré que le second.

— Qu'est-ce que tu dis là, bourgeois? interrompit Gobain avec effroi. — Puis, se radoucissant: Au fait, ajouta-t-il tristement, est-ce si jolie!... Père Durand, dois-je perdre tout espoir? reprit-il en hochant la tête. — Oh! j'en mourrais!

— Ça! tu voilà parti! On ne pouvait pas lui arracher les paroles tout-à-coup, à présent on ne le suivrait point au pas accablé. Donc, mon garçon, faudra voir. Certes, je suis loin de te dire non; tu ne déshonores pas ma famille, et quoique l'amour te rende, à ce que je vois, comme un oie, je consentirais bien à te prendre pour gendre, si ma fille acceptait pour mari... Mais il y a une petite difficulté: tu n'es pas riche, et tu ne l'es déclaré que le second.

— On lit dans l'Océan de Brest : « Les deux forçats dont nous avons dernièrement signalé l'évasion ont été repris à la Feuillée, près Landerneau, et reconduits immédiatement au bagne. Ils étaient déguisés en marins. »

— La grève des ouvriers d'Elbeuf s'est terminée de la manière la plus conciliante. Les ouvriers tisserands de la fabrique de MM. Sevaistre et Legris se sont déterminés à reprendre leurs travaux, et, aussitôt rentrés dans les ateliers, ils ont obtenu l'augmentation de salaire qu'ils avaient d'abord demandée, et qui avait été l'objet du désaccord.

— Les dernières courses d'automne ont eu lieu le 18 au Champ-de-Mars. Les trois prix à disputer s'élevaient à la somme de 22,000 fr.; ils ont tous été remportés par des chevaux appartenant à M. A. Aumont. L'un d'eux, *Fitz-Emilius*, vainqueur de toutes les luttes où il a couru, a été l'objet d'une véritable ovation de la part des spectateurs.

M. Aumont a présenté cette année sur l'hippodrome plusieurs autres jeunes chevaux tous très remarquables et très remarquables, comme *Liverpool*, *Premier Août*, *Miss Wags*, *le Chourineur*, *M. d'Ecoville*. Des succès aussi constants prouvent l'habileté hippique du célèbre éleveur normand, et le placent aujourd'hui incontestablement à la tête de tous les éleveurs de France.

— Le ministre des travaux publics vient d'allouer un premier secours de 30,000 f. pour rétablir les communications interrompues sur les routes royales du département de l'Ardèche par les orages du 26 et du 28 septembre dernier. En accordant cette somme, M. Dumon a promis de donner de nouveaux secours aussitôt que les ressources mises à la disposition de l'administration le lui permettront.

— François Quémisset, pour qui la clémence royale a commué la peine de mort en celle de la déportation, ne semble pas comprendre que, dans sa situation, ce qu'il aurait de mieux à faire serait d'ensevelir dans l'obscurité d'une vie honnête sa triste célébrité. Les journaux de la Nouvelle-Orléans annoncent qu'il vient d'être arrêté pour avoir brutalement assailli un nommé Antoine Quéant. Ce n'est pas la première fois que Quémisset a maille à partir avec la justice américaine depuis qu'il est venu demander un asile aux Etats-Unis.

(Courrier des Etats-Unis.)

— Un procès très instructif pour le public et pour l'autorité vient d'être vidé par un jugement du tribunal de police correctionnelle de la Seine, qui a condamné deux bouchères à 100 fr. d'amende chacune, et une cuisinière à deux mois de prison, pour le fait de remise de 5 0/0 accordée par les deux marchandes à la domestique, au détriment évident de sa maîtresse.

— Un bon curé des environs d'Yvetot a eu la patience d'apprendre le *Credo* à son perroquet pour humilier le premier chantre de sa paroisse, qui ne pouvait en retenir que quelques mots. Ce stratagème a complètement réussi. Le chantre, piqué au vif de se voir surpasser par Jacquot, est devenu, en peu de temps, fort habile dans l'art de retenir ce qu'on veut lui apprendre.

— On lit dans la chronique de la *Semaine* :

« Aux Tuileries, à Saint-Cloud, à Neuilly, dans les neuf ministères, aux alentours, la vieillesse est abolie, et la classe si respectable des femmes de cinquante ans a cessé d'exister. Rien n'y marque les âges; les glaces de l'hiver s'y couronnent de fleurs; grâce à l'art des dentistes et des parfumeurs, on n'y voit plus que des boucles et des chevelures de dix huit ans; aujourd'hui on ne trouverait ni une dent de moins, ni un cheveu blanc, depuis l'antichambre jusqu'à la salle du Trône; le temps n'y peut plus rien contre la beauté, et les générations s'y succèdent avec une telle rapidité, que les huissiers ne distinguent plus ni les noms, ni les qualités, ni les âges. Mais si le nombre des jeunes femmes augmente chaque jour au château, celui des vieillards y diminue encore plus sensiblement.

— Monsieur est reçu, disait jeudi dernier un huissier à une notabilité de l'époque, qui se présentait à l'entrée du salon, et que l'honnête fonctionnaire reconnaissait d'autant moins, qu'une forêt de cheveux noirs avait cru sur sa tête chauve dans l'espace d'une nuit. Qui aurai-je l'honneur d'annoncer? — Qu'est-ce à dire? — Ah! pardon, monsieur le président, reprit l'huissier en regardant M. Barthe entre les deux yeux, et puis il annonça : M. le premier président de la cour des comptes!

« Cette fureur de jeunesse influe notablement sur les mœurs de l'endroit. Elle y produit une effroyable recrudescence de vanité et d'amour de l'or; on y est plus que jamais affamé de titres et de billets de banque, et je ne sais véritablement pas ce qu'un courtisan ne vendrait pas aujourd'hui, en sus de sa conscience et de son opinion, pour un nom de comte, de marquis, de duc ou de grand d'Espagne. C'est la plus touchante, la plus intime union qui se soit jamais formée entre l'orgueil et la cupidité, et bien hardi, ma foi, serait celui qui prétendrait disputer à cette frénésie messieurs du salon d'attente, de la bouche ou du gobelet.

« Mais c'est surtout sur le beau sexe que s'exerce l'horreur du déclin de la vie. A part cinq ou six jeunes femmes, parfaitement belles, et auxquelles l'art ne pourrait rendre encore que de mauvais services, telles que M^{mes} Cuvillier-Fleury, de Vatry, d'Elchingen, et quelques autres jolis types, tout le reste se transforme à vue d'œil, et n'est déjà plus reconnaissable. Regardez cette femme à la charpente encore élancée, dont le teint rosé exhale une légère odeur de chambre peinte, qui s'arrête devant cette psyché pour s'assurer si son burnous n'a pas froissé sa garniture, et si quelque boucle de ses cheveux d'emprunt n'a pas pris une fausse direction; qui jette en arrière les plis de sa robe de brocart et se cambre en duchesse. Elle appartient à cette génération des femmes de quarante ans qui pourrait faire l'ornement du coucher du soleil, si elle avait le bon esprit de ne rien affecter et de n'imiter personne. Mais, que voulez-vous? elle est tardivement devenue la femme d'un financier, et les tortures qu'elle éprouve, le mal qu'elle se donne pour paraître ce qu'elle n'est pas, ne laissent plus apercevoir ce qu'elle fut, un des plus gracieux et des plus fragiles lutins de la rue Vivienne.

Comme ils sont loin les jours
Où, dans votre chambrette,
La reine des amours
N'était qu'un grisette!

— L'*Almanach populaire de la France* pour 1846, qui vient de paraître, et qui est si honorablement arrivé à sa quatorzième année d'existence au milieu des épreuves les plus difficiles, contient encore, dans un cadre varié et intéressant, les renseignements les plus utiles et les plus moraux. On peut dire de ce petit livre qu'il est le résumé de toutes les idées démocratiques qui se produisent et se discutent dans le cours de chaque année.

— On écrit de La Rochelle, 14 octobre : « Chaque jour nous apporte des sinistres plus ou moins déplorables. Il y a huit jours environ, c'était un pilote de l'île d'Aix, le nommé Creton, qui, à bord de la chaloupe *la Mathilde* n^o 6, faisant suivre le trois-mâts de Bordeaux *le Tacna*, capitaine Henry, allant de Bordeaux à Valparaiso,

et relâchant dans nos Pertuis, s'est perdu corps et biens sous les yeux de l'équipage et des passagers de ce navire.

« A cette même époque, c'était une chaloupe de Fouras qui, après avoir eu un homme enlevé, vint se briser en dedans de nos digues. Heureusement on avait réussi auparavant à sauver le reste de l'équipage.

« Dimanche, c'est la goëlette *la Circonstance*, de Dieppe, venant du banc de Terre-Neuve et en relâche dans nos Pertuis, allant à Bordeaux, qui a recueilli l'équipage d'un navire anglais, et qui, par un affreux coup de mer, a eu le capitaine de ce navire enlevé avec le capot de chambre sous lequel il se trouvait en ce moment.

« Avant-hier, c'est le brick *Jacques*, de Dieppe, capitaine Bourdet, arrivant du banc de Terre-Neuve et allant à Bordeaux, qui, désemparé de presque toutes ses voiles, est entré en relâche en notre port, ayant à bord dix-neuf hommes du trois-mâts anglais *la Kasalama*, de Liverpool, capitaine Buckley, se rendant de Québec à Liverpool avec un chargement de bois. L'équipage de ce navire se composait de vingt-deux hommes qui tous furent recueillis par le brave capitaine Bourdet; mais il eut le malheur d'en avoir trois d'enlevés par un terrible coup de mer qui, en déferlant à bord, enleva en même temps embarcations, futailles vides et pleines, et presque tout ce qui était sur le pont. Dans ce moment, il eut aussi à déplorer la perte d'un de ses hommes, qui fut écrasé par les futailles.

« Hier, c'est le brick-goëlette *Jeune-Dieppoise*, de Dieppe, capitaine Fromentin, allant du banc de Terre-Neuve à Cette, qui, presque entièrement désemparé, est entré en notre port coulant bas d'eau. Le capitaine Fromentin rapporte avoir rencontré plusieurs navires dématés, ainsi que le trois-mâts *Kasalama*, qui était alors abandonné.

« Aujourd'hui c'est la perte, corps et biens, d'un de nos plus intrépides pilotes, le nommé Monnier (Bastien), sur le sort duquel, depuis le coup de vent du 5 de ce mois, nous avons de trop justes inquiétudes. Sa chaloupe a été trouvée brisée à la côte d'Oléron.

« Cette perte est d'autant plus déplorable que ce brave pilote, estimé de tout le monde, et qui, dans plusieurs occasions, a donné des preuves d'une rare intrépidité, laisse presque sans ressources cinq enfants en bas âge et une femme enceinte. Aussitôt cette triste nouvelle connue, il a été ouvert une souscription en faveur de cette malheureuse famille. »

— On lit dans l'*Armoricain* de Brest du 14 :

« Le transport *l'Allier* et la goëlette *la Jouvencelle* ont été conduits en rade hier matin, le premier pour l'Océanie, la deuxième pour la Guadeloupe.

« La corvette *la Recherche* embarquera aujourd'hui ses passagers pour le Sénégal, et partira immédiatement.

« La *Loire* a aussi reçu l'ordre d'embarquer ses troupes passagères aujourd'hui, et de faire voile immédiatement pour l'Océanie.

« La *Somme* et *l'Allier*, qui ont la même destination, partiront dans la semaine, ainsi que la *Caravane*, qui se rend aux Antilles. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 13 octobre, de la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Les démocrates sont assez peu friands des cérémonies princières, royales, impériales et autres; ils n'ont pas souci de savoir où se trouvaient placés, dans la célébration du double mariage, les majordomes de semaine, rois d'armes, gentilshommes de la chambre et de la bouche, et toute la *servidumbre*. Je ne vous raconterai donc pas les mises plus ou moins grotesques des acteurs et des spectateurs tant dans la célébration du mariage au palais que dans la bénédiction nuptiale à Atocha: c'est un soin dont je vous prie de me dispenser, et que j'abandonne volontiers à vos écrivains ministériels qui sont envoyés et soldés pour cela. Je n'ai nullement envie de les suivre dans leurs excentriques descriptions, qui n'ont pas même le mérite de la forme, si j'en juge du moins par quelques spécimens qui par hasard sont tombés sous mes yeux. Je serais tenté de dire que ces messieurs gagnent assez mal l'argent qu'on leur jette; mais la tâche qu'on leur impose est si fastidieuse, si rebutante, j'allais ajouter si dégradante, qu'en considérant la chose sous ce dernier point de vue, on pourrait presque assurer qu'ils ne sont pas encore assez bien payés pour une semblable besogne.

« Tout s'est passé, au reste, avec un calme de mort. La garnison entière de Madrid était sous les armes et formait la haie depuis le palais jusqu'à l'église d'Atocha; infanterie, artillerie, cavalerie. S'y trouvaient au grand complet. Le peuple, réservé, grave, taciturne, considérait d'un œil morne le passage du cortège. Point de cris, point d'acclamations de joie. Que sont devenus les applaudissements, les félicitations, les transports d'allégresse dont le peuple accueillait autrefois la présence de Marie-Christine? Les réflexions qu'a dû faire cette femme ont été probablement bien tristes. Sa dernière illusion, si elle en conservait encore, a disparu dans ce jour.

« L'ambassadeur d'Angleterre, éloigné de Madrid depuis quelques jours, y est rentré avant le jour de la cérémonie, afin que son absence de la cour et de l'église d'Atocha pendant la célébration du mariage fût plus remarquée et devint une nouvelle protestation. Mais hier il s'est rendu au palais pour féliciter la reine et don Francisco de Asis, sans voir, bien entendu, l'infante dona Luisa-Fernanda ni le duc de Montpensier.

« La reine a d'abord nommé capitaine-général des armées son mari don Francisco de Asis, et le lendemain elle lui a accordé le titre honorifique de *roi* et la qualification de *majesté*. Isabelle ne s'est pas contentée d'accorder ces faveurs à son mari, — faveurs qui n'ont rien d'étonnant, — elle les a étendues à votre proxénète matrimonial, M. Bresson, dont le fils a été créé grand d'Espagne de 1^{re} classe, libre de toute charge, avec le titre de *duc de Sainte-Isabelle* pour lui, ses enfants et successeurs.

« Il semble que ce titre de duc de Sainte-Isabelle soit destiné à récompenser les services rendus à la corruption et au despotisme, puisque Calomarde mort, il y a peu de temps à Rome, avait été créé duc de Sainte-Isabelle par Ferdinand VII. Le nouveau duc est est âgé, je crois, de dix mois.

« Voilà, outre le mécontentement général, tout ce qu'a produit jusqu'à présent le double mariage. Quant à l'amnistie dont avaient parlé les journaux de la cour, la *Gaceta* s'est tue complètement. Peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi dans l'intérêt de la morale publique; c'est une hypocrisie de moins de la part de la camarilla. Elle n'oserait pas accorder une amnistie entière, et d'ailleurs à quoi bon une amnistie menteuse, lorsque tous les jours le gouvernement viole toutes les lois avec impunité, nous exile et nous emprisonne sans forme de procès?

« Si les événements qui s'accomplissent dans notre pays sont menaçants pour la liberté, ceux qui viennent d'avoir lieu en Portugal sont plus tristes encore. Etrange coïncidence entre le mariage Montpensier et la contre-révolution accomplie à Lisbonne!

— Un conseil des ministres espagnols s'est tenu le 14; on y a discuté longuement la question de l'amnistie. Les uns la veulent large et complète; les autres la veulent très parcimonieuse. Il est probable que ceux-ci l'emporteront.

— On écrit de Séville, 10 octobre : « Le parti progressiste vient d'obtenir un triomphe. L'adresse du parti progressiste à la reine contre le mariage du duc de Montpensier avait été déferée au tribunal. M. Mier, le fiscal, ne jugea pas qu'il y eût lieu à suivre; il fut destitué. On voulait ainsi intimider les juges. M. Guerrero a soutenu l'accusation, mais le tribunal a prononcé l'acquiescement des prévenus. »

— Le chef politique de Murcie, lisons-nous dans *el Espanol*, a rendu un ordre de bannissement contre les avocats qui ont déclaré ne pouvoir pas supporter les dépenses des fêtes à cause de la surcharge d'impôts dont ils étaient grevés. Quatre avocats ayant été bannis arbitrairement, les juges de première instance, le doyen de la chambre des avocats et le vice-président du conseil provincial se sont rendus auprès du chef politique. Ils ont obtenu la révocation de l'arrêt de bannissement, à la condition que la chambre révoquerait sa décision et déclarerait que le mariage de l'infante lui est agréable. La chambre des avocats s'est réunie de nouveau, et une souscription volontaire (sans peine de bannissement) a été ouverte.

— Il y a des gens qui assurent, dit le *Clamor publico*, qu'il est arrivé de France deux caisses de croix d'honneur pour être distribuées comme on distribuait la fleur-de-lys sous la Restauration.

PORTUGAL.

Les nouvelles que nous avons données d'un revirement dans les affaires de ce pays sont pleinement confirmées. Nous recevons par la voie d'Espagne une longue proclamation de la reine dona Maria qui donne l'explication de tout ce qui s'est passé.

« Les cris qui de toutes parts, dit la reine, s'élevaient jusqu'à mon trône, remplissaient mon cœur de la douleur la plus poignante; toutes mes veilles, tous mes instants étaient consacrés à la pensée de rétablir la prospérité publique si violemment attaquée. Jamais ne sortirent de ma bouche des paroles de rigueur: ce sentiment s'allia mal avec l'amour maternel que je porte à tous mes sujets; mais, après avoir reconnu la suprême gravité de la situation actuelle du royaume, et la profondeur de l'abîme dans lequel le trône de mes pères et les institutions de mon pays étaient menacés d'être précipités avant peu, entraînant à leur suite l'avenir et l'existence même de cette nation si fidèle et si digne d'un meilleur sort, je résolus de mettre un terme à tant de calamités en me plaçant entre l'abîme et l'anarchie triomphante. Dans ce but, j'ai appelé dans mes conseils des hommes qui, je l'espère, m'aideront à mener à bonne fin la tâche difficile que m'a imposée mon excessif amour pour les braves populations dont la providence m'a confié les destinées.

» Les instructions que j'ai cru devoir donner à ces conseillers se résument en peu de mots, et je n'hésite pas à les répéter ici, convaincue qu'ils trouveront de l'écho dans tous les esprits libres, généreux, intelligents et fidèles.

» Il n'est pas donné à la force humaine de rayer des fastes des nations les grands faits accomplis. Soit qu'on les accepte simplement comme faits ou qu'on en trouve les motifs justifiables, il importe de les connaître et de les respecter dans leurs conséquences, alors qu'ils se forment avec de certaines proportions de grandeur. Telles sont, par exemple, les circonstances du mouvement populaire qui éclata dans la province du Minho, et qui plus tard, dénaturé et souillé, se répéta sur d'autres points du royaume. Le changement qui vient d'avoir lieu dans l'administration n'a pas le caractère d'une réaction contre ce mouvement populaire, mais seulement contre les excès auxquels il a servi de prétexte.

» Les populations n'ont demandé que l'abolition du système tributaire de la loi de sûreté (*ley de seguridad*), et la démission des ministres aux-

quels elles attribuaient les prétendues vexations que produisaient ces lois; ces concessions furent faites, et elles seront maintenues.

» Mais le peuple ne pouvait demander que le code de ses lois et de ses libertés, que le talisman, fruit de cent combats, que la charte constitutionnelle de la monarchie fussent enveloppés dans la proscription; il était si loin d'avoir cette pensée, que dans les manifestations de sa plus grande effervescence, il invoqua constamment la charte et la salua de ses acclamations.

Toutefois la reine ajoute :

« Celui-là même qui a octroyé la charte y a reconnu les nécessités de l'expérience et du temps; le temps et l'expérience ont, en effet, démontré la nécessité de corriger et de modifier la charte dans quelques unes de ses dispositions. Je ne veux d'ailleurs pas usurper un pouvoir qui ne m'appartient pas; je ne ferai pas changer par un simple décret la loi fondamentale de la monarchie, que je me considère comme obligée à observer rigoureusement aussi bien que mes sujets; j'ordonnerai à mes ministres de la faire réviser, mais d'après le mode prescrit par la charte elle-même. »

A la suite de cette proclamation, le *Diario do Governo* publie plusieurs décrets royaux, en date du 6 octobre, qui destituent le vicomte Sa da Bandeira, ministre de la guerre; le duc de Palmella, président du conseil, ministre de l'intérieur; le conseiller Joaquin Antonio de Aguiar, ministre de la justice et des cultes; le conseiller Julio Gomez de Silva Sanchez, ministre des finances; le conseiller Luis de Silva Monsinho de Albuquerque, ministre de la marine et des colonies; le comte de Lavradio, ministre des affaires étrangères.

Le journal officiel insère ensuite d'autres décrets du même jour, 6 octobre, qui nomment : président du conseil et ministre de la guerre, le marquis de Saldanha, conseiller d'état, pair du royaume et maréchal dans l'armée; ministre de l'intérieur, le vicomte d'Oliveira, président de la cour des comptes et pair du royaume; ministre des affaires étrangères, le vicomte de Carreira, conseiller de S. M. et envoyé extraordinaire à Paris; ministre de la marine et des colonies, don Manuel de Portugal y Castro, pair du royaume, gentilhomme de la chambre; ministre de la justice et des cultes, Jose Jacinto Valente Farinho, membre du conseil de S. M., président du tribunal de commerce de Lisbonne.

Deux autres décrets chargent, par intérim, du portefeuille des finances le vicomte d'Oliveira, et de celui des affaires étrangères (à cause de l'absence du vicomte de Carreira), le marquis de Saldanha.

Enfin, le journal officiel publie un décret, toujours du 6 octobre, qui investit de pleins pouvoirs extraordinaires et nomme lieutenant de la reine dans les provinces du Nord le maréchal duc de Terceira.

A ces nouvelles officielles il faut ajouter celles-ci : Au moment du départ du courrier, on a appris, à Madrid, que le 7 octobre, c'est-à-dire le lendemain du jour où a eu lieu le changement de cabinet, un décret a supprimé à Lisbonne la garde nationale, qui n'avait pu se réorganiser malgré les efforts du parti progressiste, et qu'un autre décret a suspendu les garanties constitutionnelles. Le marquis de Fonseca a été nommé gouverneur civil par intérim de Lisbonne, en remplacement de don Jose Joaquin dos Reis Vasconcellos, et toutes les autres autorités de la capitale ont également été changées.

Le gérant responsable, B. MURAT.

M. Prosper Brugue, venant d'Allemagne et se rendant en Italie, est en ce moment à Lyon, où il se propose sans doute de donner quelques séances d'improvisation.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 octobre 1846.

Avant l'ouverture, ou a fait 82 67 1/2, puis 82 75, et le 3/0 a ouvert au parquet à ce dernier prix. Il a été coté un moment à 82 80, puis il est retombé graduellement à 82 65, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse, il est resté à 82 70, mais offert. Les affaires ont été moyennes.

Les chemins de fer ont tendu à s'améliorer.

Trois pour cent.....	82 75	Versailles (rive droite) ..	410
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche) ..	262 50
Quatre et demi pour cent.	112	Paris à Orléans.....	1253
Cinq pour cent.....	117 85	Paris à Rouen.....	937 50
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	»
Trois pour cent belge...	»	Avignon à Marseille.....	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	98 1/2	Strasbourg à Bâle.....	225
Cinq pour cent belge.....	102	Orléans à Vierzon.....	»
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Bordeaux.....	560
Récépissés Rothschild.....	102 25	Amiens à Boulogne....	480
Cinq pour cent romain....	102 1/2	Moutereau à Troyes....	500
Trois pour cent espagnol.	58 3/8	Chemin du Nord.....	695
Banque de France.....	3480	Dieppe et Fécamp.....	365
Comptoir Ganneron.....	»	Paris à Strasbourg....	497 50
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	508 75
Caisse Lafitte.....	1220	Paris à Lyon.....	522 50
Obligations de Paris.....	1592 50	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	»
Saint-Germain.....	1075	Bordeaux à la Teste....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 21 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	896 25	»	892 50	895	892 50	895
prime d. 40.	»	»	898 75	900	905	907 50
Paris à Orléans.	»	»	»	»	1260	1258 75
prime d. 40.	»	»	»	»	1267 50	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	645 75	»	645	645 75
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	695 75	696 25	692 50	695
prime d. 40.	»	»	697 50	698 75	706 25	706 25
Paris à Lyon.	»	»	520	521 25	520	»
prime d. 40.	»	»	»	»	»	»

Etude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n° 17.

CAPITAUX A PLACER.

500,000 f. par fractions de 5,000 à 100,000 f., moyennant hypothèque dans le département du Rhône.

S'adresser audit M^e Morand. (4036)

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 41.

AVIS On désire vendre deux maisons situées à Lyon, près la côte Saint-Sébastien, l'une du prix de 55,000 f., l'autre du prix de 70,000 f. On échangerait ces deux maisons ou l'une des deux, soit contre des terrains à bâtir, soit contre une propriété rurale, et on donnerait au besoin un retour.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vuy, notaire à Lyon. (3618)

A vendre au taux de cinq pour cent.

1^o Maison située à Lyon, à l'angle d'une place et d'une rue, au centre de la ville, dans le quartier le plus fréquenté, du prix de quatre-vingt-cinq mille francs.

2^o Autre Maison du prix de trente-cinq mille francs.

Nombreux capitaux à placer.

S'adresser à M^e Duchamp, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 9. (3872)

A VENDRE ou A LOUER Une Machine à vapeur

de la force de six chevaux, avec bâtiments convenables pour différentes industries, sis à vingt-quatre kilomètres de la ville de Lyon.

S'adresser à M. Fournel, fondeur, rue de Jus-sieu, n. 8, à Lyon. (4327)

A LOUER de suite. — Six pièces

agencées, propres pour appartement ou magasin, rue des Capucins, n° 24, au 1^{er}. — Prix : 1,500 f.

S'adresser au portier. (4336)

ENTREPRISE DE VIDANGE INODORE,

au moyen d'un système breveté (Sans garantie du gouvernement).

L'expérience a démontré la supériorité de ce système, auquel plusieurs perfectionnements viennent encore d'être ajoutés. En conséquence, l'entrepreneur a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, régisseurs et locataires principaux qu'il se charge d'opérer l'extraction des matières contenues dans les fosses d'aisance, conformément à l'arrêté municipal de 1845.

S'adresser, pour traiter de la vente et de l'achat desdites matières, soit au comptant, soit à terme, grande rue des Capucins, n. 7, au rez-de-chaussée, et cours Trocadéro, n° 2, au 2^{me}, de neuf à quatre heures, tous les jours. (1565)

POLITIS, FACTEUR DE PIANOS,

Attaché jusqu'à présent à la maison Mongollier,

A son atelier actuellement cours Morand, n° 16, aux Brotteaux.

Les personnes qui voudront faire réparer leurs pianos par lui sont assurées d'être satisfaites.

A dater de ce jour, on trouvera chez lui des pianos de rencontre en bon état et à prix fixe.

(990)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^o, directeurs, à Marseille. (5742)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affanchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

LE SIROP LAROZE d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, est prescrit avec succès par les meilleurs médecins dans les affections nerveuses de l'estomac et des intestins. Il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les gastrites, gastralgies, la langueur, le dépérissement, la débilitation organique, abrège les convalescences traînantes, détruit la constipation. — 5 f. le flacon. On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroze. — Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (5192-7925)

AVIS. M. BROLIQUET, marchand de bestiaux, a l'honneur de prévenir le public qu'il sera à Lyon le 24 courant avec un troupeau se composant de trente magnifiques vaches suisses, tant du canton de Schwytz que du canton de Fribourg; elles seront réparties dans les écuries du sieur Broliquet, aux Brotteaux, rue Bossuet, et dans celles de M. Feyssel, aux Charpenues. (4338)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater du 25 octobre 1846, l'étude de M^e Rombau, avoué, rue du Bœuf, 29, sera transférée rue de la Cage, n. 13, au 2^e, près de la place des Terreaux. (2400)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

Seule et unique découverte pour la chaussure imperméable à l'eau. Ce genre de chaussure, quoiqu'aussi légère et élégante que celle ordinaire, non-seulement garantit les pieds contre toute espèce d'humidité, mais encore les maintient dans une douce chaleur, avantage si précieux pour la santé. — S'adresser chez J. Monnier, bottier, place Saint-Vincent, 8, à Lyon. (1085)

ECOLE DE THÉORIE-PRATIQUE pour la fabrication des étoffes de soie, dirigée par J.-V. JANET, petite rue des Feuillants, 4, à Lyon. — Cet établissement se recommande toujours par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves. (1549)

Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

PONT ET C^e.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

Instrument en forme de Clysopompes en tous genres, Clysots, et en cuir bouilli. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 43.

PAIEMENT D'UNE TRAITE.

Le porteur d'une traite échéant le 22 octobre courant, fournie par M. J.-H. DUCOT, de Bordeaux, sur M. ESPIET, épicier, rue Bourbon, est prié de se présenter à la caisse de MM. BARRILLON aîné et fils, négociants, 16, quai d'Orléans, qui en acquitteront le montant sans frais. (4344)

COMPTABILITÉ COMMERCIALE Et Science de la Banque

PROFESSÉES PAR

M. NORDHEIM.

Ce cours s'ouvrira au commencement du mois de novembre prochain.

Le professeur prendra cinq à six élèves de quinze à dix-huit ans, qu'il s'engage à placer très avantagieusement après avoir fini leurs classes chez lui.

S'adresser rue Clermont, 9. (4328)

SERVICE DE LYON A PARIS

PAR LES BATEAUX A VAPEUR DE LA LOIRE

ET LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Départ de Digoin tous les jours à CINQ heures du matin (Correspondance directe);

De Lyon à midi, bureau des Maîtres de Poste et C^e, quai de Bondy, 148.

A Mâcon, chez M. Topenot, bureau des Diligences de Moulins. (1084)

CHAUSSURE LYONNAISE

sans coutures

BREVETÉE (sans garantie du gouvernement).

M. Pion a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de la rue de l'Arbre-Sec rue Clermont, 28.

La renommée de cette chaussure, garantie double usage, est aujourd'hui reconnue par ses nombreux clients. (4343)

PROCÉDÉS-RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger.

Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS FILS.

Rue de la Poulallerie, 19.